NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/341
8 mai 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 8 MAI 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU BURUNDI AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre, par la présente, le texte du communiqué de presse publié par le Ministre des relations extérieures et de la coopération de la République du Burundi. Dans cette déclaration le Ministre burundais des relations extérieures met en relief la réalité que des assaillants terroristes ont perpétré des assassinats à l'encontre d'un membre du Parlement et des autres citoyens et que des établissements sociopublics et des maisons des citoyens ont été saccagés, endommagés et détruits.

À titre de démenti officiel et catégorique des accusations éhontées contre l'Armée burundaise à laquelle certains milieux imputaient trop gratuitement et tendancieusement les victimes sacrifiées récemment en province de Cibitoke, le Ministre des relations extérieures certifie que ce sont, au contraire, les forces de l'ordre qui ont opéré le sauvetage des autres nombreux citoyens menacés par ces bandes armées terroristes infiltrées de l'étranger.

Le Gouvernement burundais vous serait obligé de faire distribuer ce texte et la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Terence NSANZE

Annexe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DATÉ DU 5 MAI 1996

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que la rébellion armée qui a décidé de porter la guerre contre le Burundi vient, une fois de plus, de perpétuer des crimes contre des populations civiles innocentes.

À Cibitoke, ces éléments rebelles en provenance du Zaïre ont effectué une incursion le vendredi, 3 mai 1996 à 6 heures du matin. L'attaque a été repoussée par les forces de l'ordre. Ces assaillants se sont repliés d'où ils étaient venus. Lors de cet engagement, un certain nombre de civils avaient cherché refuge chez le Représentant du peuple, l'honorable Bibiane Ntamutumba. Une seconde vague d'assaillants, partie de la même base arrière, a attaqué la résidence de l'honorable Bibiane Ntamutumba, où se trouvaient sa famille ainsi que les personnes qui s'y étaient réfugiées. Elle a incendié la maison et tué à la grenade tous ceux qui s'y trouvaient. L'intervention des forces de l'ordre n'a pu sauver que deux enfants.

À Bujumbura, le samedi, 4 mai 1996, à 1 h 30 du matin, les mêmes escadrons de la mort ont attaqué l'hôpital universitaire Roi Khaled, faisant un mort et quatre blessés, dont un enfant de 5 mois grièvement atteint, deux femmes et un blessé de guerre. Ils ont en outre fait sauter portails et portes, cassé les fenêtres, saccagé les salles des malades et dévalisé appareils et médicaments. Ils ont tiré dans toutes les salles et détruit de nombreux équipements. Les malades n'ont eu la vie sauve qu'en se jetant sous leurs lits et grâce à l'intervention rapide des forces de l'ordre.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération présente ses condoléances les plus attristées aux familles éprouvées.

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération remercie les chefs des missions diplomatiques et les représentants des organisations internationales et non gouvernementales qui ont visité l'hôpital universitaire Roi Khaled pour constater le drame, manifester leur sympathie envers le peuple burundais et exprimer leur indignation face à ces actes criminels, dirigés exclusivement contre des personnes sans défense et contre la structure médicale de référence du pays.

Les hommes et les organisations qui viennent de commanditer ces tueries, ces atteintes à la vie et ces destructions avaient, on s'en souvient, depuis le 20 mars 1996, c'est-à-dire immédiatement après le Sommet régional de Tunis, perpétré d'autres attaques qui avaient fauché principalement enfants, femmes et vieillards et détruit hôpitaux, dispensaires, centres de santé et ambulances dans les provinces de Bururi, Makamba, Gitega, Muyinga, Karusi, Rutana, Muramvya et Bubanza. Ces actes criminels avaient à l'époque suscité peu d'émotion dans le monde. Au nom de quelle morale peut-on comprendre, excuser ou banaliser de tels actes?

Le Ministère des relations extérieures et de la coopération demande aux chefs des missions diplomatiques et aux représentants des organisations

internationales et non gouvernementales de témoigner objectivement des drames qu'ils ont vus auprès des gouvernements, des nations ou des organisations qu'ils représentent sur la nature exacte de ce qui est en train de se passer au Burundi : des crimes avérés contre des populations innocentes, des femmes, des enfants et des malades sans défense ne peuvent pas être confondus avec une lutte pour la démocratie, ou une quelconque libération d'une ethnie ou simplement présentés comme des affrontements interethniques ou des combats entre l'armée et les rebelles. Il s'agit de crimes contre l'humanité que toute la communauté internationale doit dénoncer et condamner sans hésitation et combattre sans tergiversation.